

Parler d'alcool en entreprise

Mise en place d'une politique intégrant le contrôle



Implenia[®]

Lausanne, le 07 novembre 2012

Congrès d'Addiction Suisse – Dépistage alcool et drogues au travail: une bonne idée?

Parler d'alcool en entreprise

Présentation de l'entreprise



Implenia[®]

Lausanne, le 07 novembre 2012

Congrès d'Addiction Suisse – Dépistage alcool et drogues au travail: une bonne idée?

Parler d'alcool en entreprise

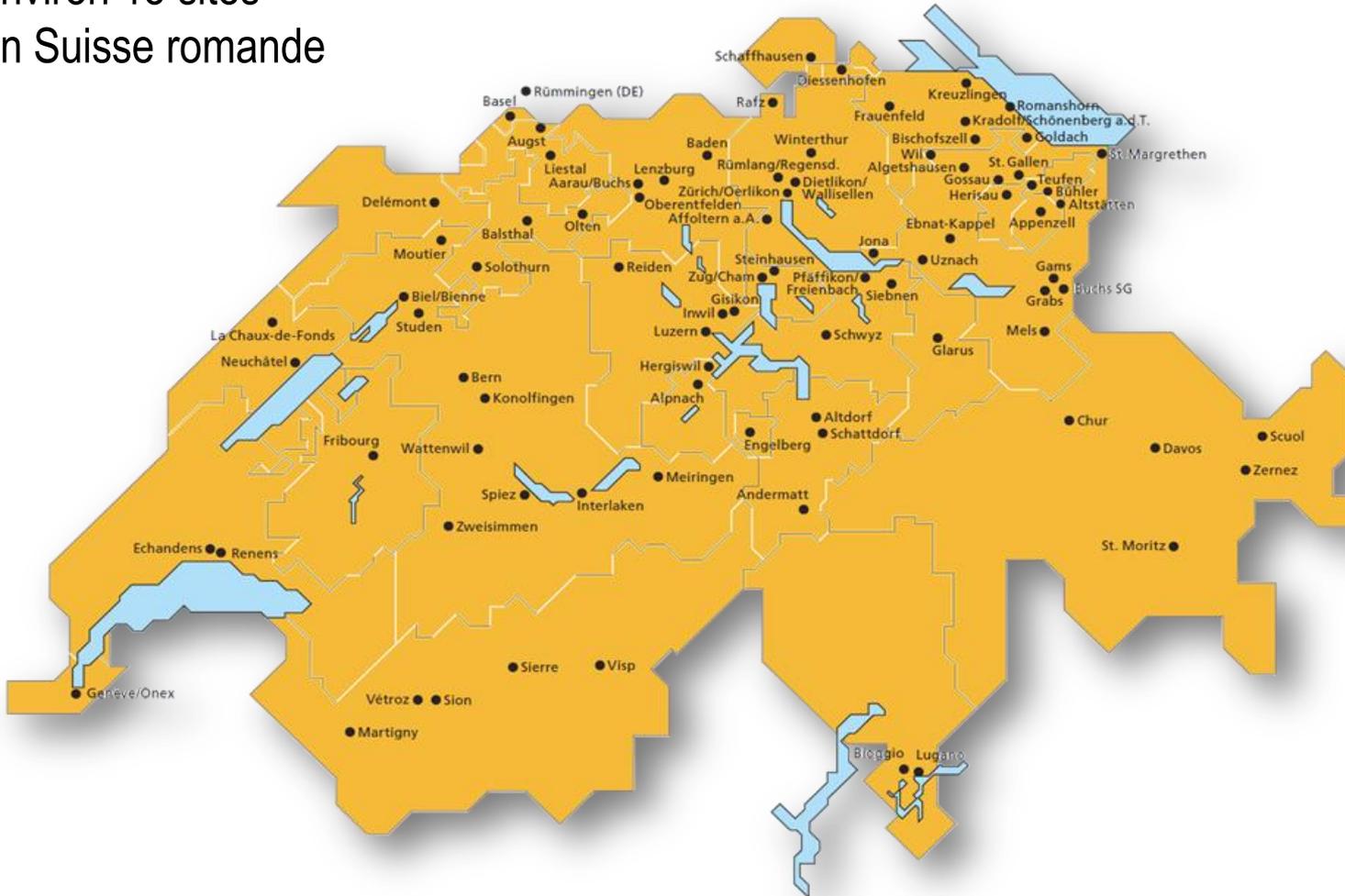
Implenia : 1^{ère} entreprise Suisse de la construction



Sites

Environ 15 sites
En Suisse romande

Environ 100 sites
Dans toute la Suisse



Parler d'alcool en entreprise

Parcours professionnel et expériences vécues



Implenia[®]

Lausanne, le 07 novembre 2012

Congrès d'Addiction Suisse – Dépistage alcool et drogues au travail: une bonne idée?

Présentation et Parcours professionnel

■ Jean-Michel Gautier	1948		
■ Marié, 3 enfants			
■ Ingénieur civil	1971	■ Chargé de sécurité	2006
■ Chef de chantier	Construction industrielle	Suisse alémanique	1971 – 1975
■ Directeur de chantier		Algérie	1975
■ Chef département	Grands chantiers / consortiums	Venezuela	
■ Chef bureau technique		Venezuela	1983
■ Responsable consortiums	Grands chantiers	Genève	1983
■ Responsable travaux	Chantiers pour aéronautique	Genève et sud Europe	
■ Responsable départements	Chantiers bâtiments et GC	Genève	2004
■ Responsable Qualité	ISO 9001 / 14001 / OHSAS 18001		1995 – 2012
		Suisse romande	
■ Chargé sécurité			2005 – 2012

«Tout au long de ma carrière professionnelle, l'homme a toujours été au centre de mes préoccupations»

Parler d'alcool en entreprise

Expériences vécues dans le cadre du travail

- Boire ou conduire n'est pas un sujet de réflexion. Les contrôles routiers n'existent pratiquement pas.
- Boire est une affaire d'homme avec un grand «H» mais parfois aussi de femme avec un grand «F».

- En Suisse
- 1971
- 1975

- **Algérie :** Interdit pour les algériens, l'alcool est présent de manière dissimulée. Servi normalement pour les européens, l'excès est presque normal.

- A l'étranger
- 1975
- 1983

- **Venezuela :** L'alcool est partout et avec excès

- **Sur les chantiers :** Modification du mode et du type de consommation. Les effets positifs de la LCR se font sentir.

- A Genève
- 1983
- 2004

- **1995 :** Prise de conscience.
- **2000 :** Les alcools forts sont interdits sur les chantiers
- **2009 :** Préparation du projet alcool qui deviendra effectif en 2011 pour la Suisse romande.
- **2012 :** Obtention du 3^{ème} prix «Santé-Entreprise 2011».

- En CH-R
- 1995
- 2012

Parler d'alcool en entreprise

Envie de faire quelque chose



Implenia[®]

Lausanne, le 07 novembre 2012

Congrès d'Addiction Suisse – Dépistage alcool et drogues au travail: une bonne idée?

Projet Alcool - Bref historique



Projet pilote : Ensemble de la Suisse romande

Dès 1995 **L'alcool, est-il un problème ?**

2008 **L'alcool, est-il un problème ?**

2009 **Définition du projet pilote pour le groupe Implenia CH-R**

09.2009 / 10.2010 **Stand by du projet – Changement Dir. RH**

2010 **Réactivation du projet**

2011 **Lancement du projet pilote pour le groupe Implenia CH-R**

Projet Alcool - Contrôles



Projet pilote : Implenia Construction Suisse romande

Base légale - listing non exhaustif

- **La loi sur le travail (LTr)**
- **Ordonnance 3 du 18 août 1993 relative à la loi sur le travail (Hygiène, OLT 3, art. 35 al. 3)**

- **Loi fédérale sur l'assurance-accidents**
- **Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (art. 11, al. 3)**

- **Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst, art. 4 al. 2)**

- **Recommandations de la SUVA (notamment document 66095)**

- **AS4D01 – Réglementation concernant la consommation de substances engendrant de la dépendance (Directive sécurité au travail pour les employés Implenia)**

Projet pilote : Implenia Construction Suisse romande

Extraits de la Directive AS4D01 - Réglementation concernant la consommation de substances engendrant de la dépendance

- *Concernant la consommation d'alcool, une directive de 0‰ d'alcoolémie s'applique à tout le personnel mentionné ci-dessous :*
 - *Ensemble du personnel conduisant des véhicules d'exploitation d'Implenia ou loués par l'entreprise, tels que : camions, camionnettes, bus, Jeep, transport de personnel, etc.*
 - *Ensemble du personnel possédant un permis machiniste et /ou utilisant une machine.*
 - *Tous les grutiers et conducteurs d'engins de levage.*

Pour tous les collaborateurs Implenia ne se trouvant pas dans la catégorie 0‰ d'alcoolémie, la valeur légale maximale autorisée est celle de la LCR (Loi sur la Circulation Routière).

- ***Dans le cadre de cette directive, Implenia se réserve le droit de faire des audits de contrôle inopinés de consommation de substances engendrant de la dépendance (alcool, drogues, etc.) sur le lieu de travail.***
- *Cette directive peut être renforcée par les responsables des domaines d'activité.*

Projet Alcool - Formations



Projet pilote : Implenia Construction Suisse romande

2012 **Suite du projet pilote.** Concerne uniquement ICOSA CH-R et STB CH-R

31.01.2012 Remise du « Prix Santé-Entreprise 2011 » (3^{ème} place)

01-10.2012 Formations du personnel d'exploitation dans les différents CP

Dès 10.2012 Audits et contrôles

01-09.2012 Suivi thérapeutiques par **PMSE**

Projet Alcool - Formations



Projet pilote : Implenia Construction Suisse romande

2012 Personnel formé au 30 septembre 2012

Total personnes formées 954 personnes Soit env. 77 %

2012 Résultats obtenus suite aux formations

- Meilleure maîtrise des connaissances par rapport à des idées préconçues
- Prise de conscience des effets liés à l'alcool : responsabilité personnelle, santé
- Auto-évaluation de la consommation
- Prise de conscience des responsabilités de l'encadrement – parfois règles plus strictes édictées par les responsables
- Sortir du tabou, on en parle ouvertement – les langues se délient

Parler d'alcool en entreprise

Le Projet

Aider plutôt que punir sans accuser ni excuser



Implenia®

Lausanne, le 07 novembre 2012

Congrès d'Addiction Suisse – Dépistage alcool et drogues au travail: une bonne idée?

Parler d'alcool en entreprise



Le Projet : «Parler d'alcool en entreprise ?»

Constats préalables

- ❖ **L'alcool est une question qui touche tous les secteurs d'activités**
 - Environ 5% de la population est dépendante de l'alcool et 20% fait partie des consommateurs excessifs
 - Pour Implenia Romandie, env. 1200 collaborateurs, cela représenterait respectivement environ 60 et 180 collaborateurs

- ❖ **L'alcool fait partie des risques au travail contre lesquels l'entreprise doit lutter**
 - Selon l'OFS, 15 à 25% des accidents professionnels sont liés aux substances engendrant la dépendance.

- ❖ **Les directives mises en place sont mal suivies et les collaborateurs ne se sentent pas tous concernés**

- ❖ **Parler d'alcool est tabou**



Parler d'alcool en entreprise



Objectifs, Méthodologie et Public cible

❖ Objectifs

- Eviter la prohibition
- Créer la discussion
- Instaurer programme et formation

❖ Méthodologie

- Recentrer l'humain
- Changer le comportement
- Responsabiliser chacun
- Formation par les cadres

❖ Public cible

- Cadres de proximité
- Personnel d'exploitation

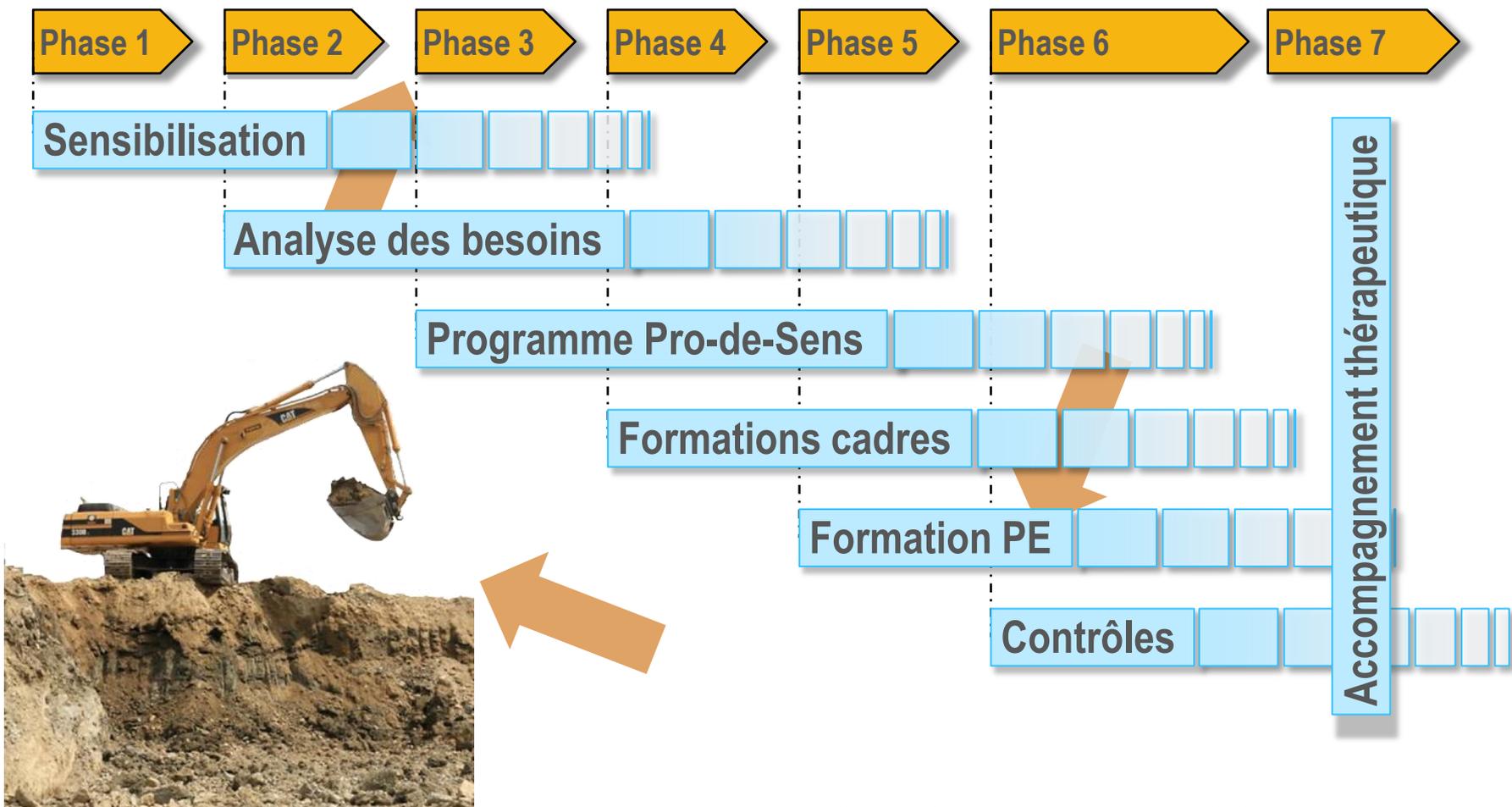


Parler d'alcool en entreprise



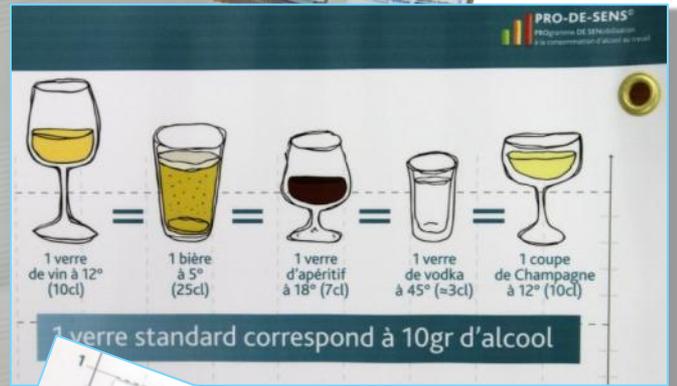
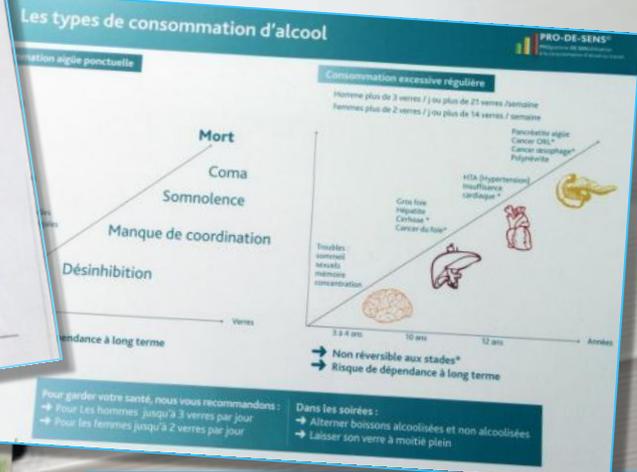
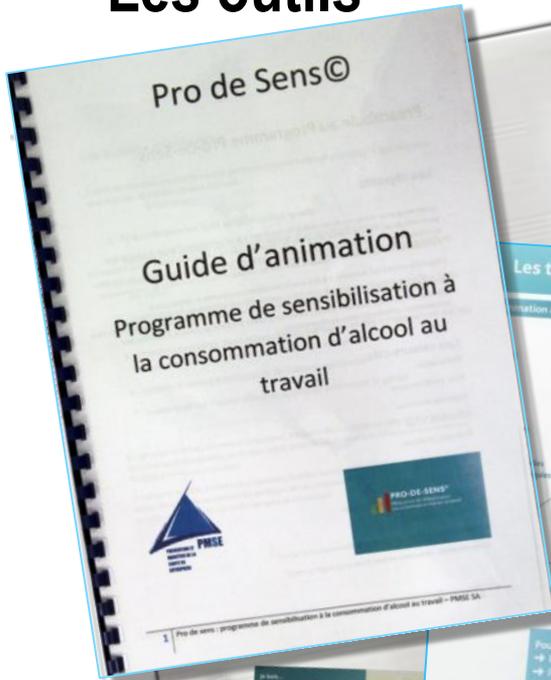
Les étapes du projet

Favoriser la transmission du savoir, le changement de culture à tous les niveaux



Parler d'alcool en entreprise ?

Les outils



Parler d'alcool en entreprise

Audit et contrôle

Aider plutôt que punir sans accuser ni excuser



Implenia®

Lausanne, le 07 novembre 2012

Congrès d'Addiction Suisse – Dépistage alcool et drogues au travail: une bonne idée?

Projet pilote : Implenia Construction Suisse romande

Extraits de la Directive AS4D01 - Réglementation concernant la consommation de substances engendrant de la dépendance

- *Concernant la consommation d'alcool, une directive de 0‰ d'alcoolémie s'applique à tout le personnel mentionné ci-dessous :*
 - *Ensemble du personnel conduisant des véhicules d'exploitation d'Implenia ou loués par l'entreprise, tels que : camions, camionnettes, bus, Jeep, transport de personnel, etc.*
 - *Ensemble du personnel possédant un permis machiniste et /ou utilisant une machine.*
 - *Tous les grutiers et conducteurs d'engins de levage.*

Pour tous les collaborateurs Implenia ne se trouvant pas dans la catégorie 0‰ d'alcoolémie, la valeur légale maximale autorisée est celle de la LCR (Loi sur la Circulation Routière).

- ***Dans le cadre de cette directive, Implenia se réserve le droit de faire des audits de contrôle inopinés de consommation de substances engendrant de la dépendance (alcool, drogues, etc.) sur le lieu de travail.***
- *Cette directive peut être renforcée par les responsables des domaines d'activité.*

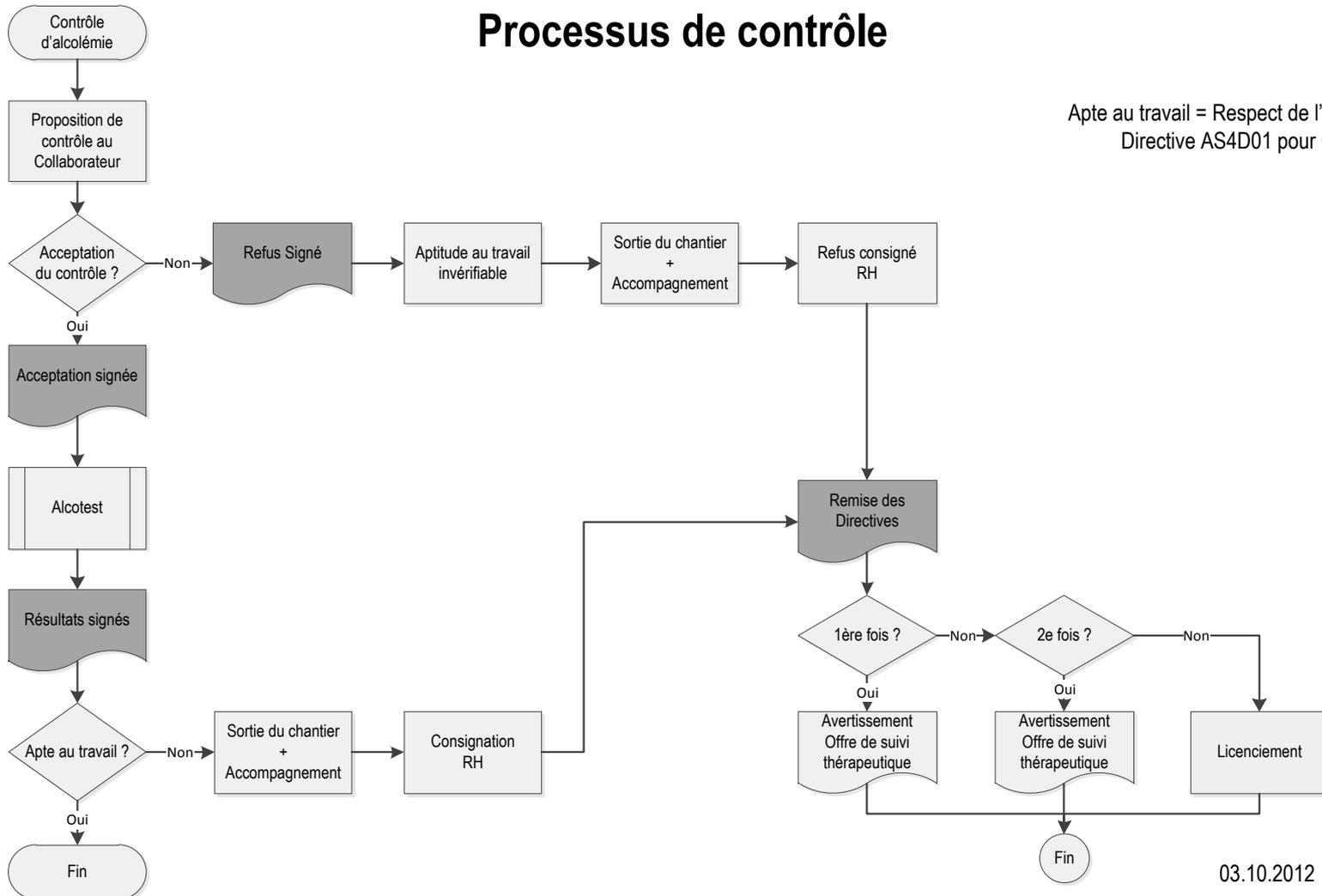
Projet Alcool - Contrôles



Projet pilote : Implenia Construction Suisse romande

Processus de contrôle

Apte au travail = Respect de l'extrait de la Directive AS4D01 pour CH-R



03.10.2012

Projet Alcool - Contrôles



Projet pilote : Implenia Construction Suisse romande

2012

Contrôles effectués - Selon Directive AS4D01 - Réglementation concernant : Consommation de substances engendrant de la dépendance

27.09.2012	Chantier Bâtiment / Onex Jardin II	Nb.	Apte au travail	Inapte au travail
	Conducteur de travaux :	1	1	
	Contremaître :	1	1	
	Grutier :	1	1	
	Maçons :	10	10	
	Manceuvre :	1	1	
	Temporaires-maçons :	3	3	
	Total :	<u>17</u>	<u>17</u>	<u>0</u>
27.09.2012	Chantier Génie civil / St. Jean	Nb.	Apte au travail	Inapte au travail
	Contremaître :	1	1	
	Chef d'équipe :	1	1	
	Machinistes :	3	3	
	Maçons :	4	4	
	Manceuvre :	6	6	
	Temporaires-maçons :	1	1	
	Total :	<u>16</u>	<u>16</u>	<u>0</u>

Parler d'alcool en entreprise

Objectifs et but final de la démarche

Aider plutôt que punir sans accuser ni excuser



Implenia[®]

Lausanne, le 07 novembre 2012

Congrès d'Addiction Suisse – Dépistage alcool et drogues au travail: une bonne idée?

Projet Alcool - Prochains pas !



Projet pilote : Implenia Construction Suisse romande

2012 **Suite du projet pilote.** Concerne uniquement ICSA CH-R et STB CH-R

10-12.2012 **Suite des formations et rappels**

- Etablissement de plannings pouvant s'adapter aux rythmes de la production
- Envoi de la Directive «Consommation de substances engendrant de la dépendance» au reste du personnel d'exploitation
- Début des audits ST-PS / Q / E et contrôle

10-12.2012 **Suivi thérapeutiques par PMSE**

- Suivi assuré en collaboration avec les RH tout en respectant le secret médical et la confidentialité

2013 **Le projet pilote devrait muter en projet «Groupe Implenia»**

Projet Alcool - Devise du projet

Projet pilote : Implenia Construction Suisse romande



**Aider plutôt que punir
sans accuser ni excuser**



Implenia[®] conçoit et
construit pour la vie.
Avec plaisir.